



PROCES-VERBAL n° 1
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mercredi 17 février 2010

Convocations : le 4 février 2010

Le Conseil Communautaire du Val Saint-Vitois s'est réuni à la salle polyvalente de Pouilley-Français, après convocation légale, sous la présidence de Pascal ROUTHIER, Président,

- Présents : 31** Mesdames et Messieurs les délégués : André HAEGELIN, Michel GUELLE, Pascal HERRMANN, Marc DUPONT, Bernard JOLYOT, Florian SIMON, Thierry BOILLOT, Daniel POURET, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Alain REGNIER, Thierry MALESIEUX, Christophe LEMONIER, Didier AUBRY, Pierre BARBIER, Christian BELTRAMELLI, Claudie GARNIER, Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Nicole NAUDIN-MILLON, Dominique NICOLIN, Oumar N'DIAYE, Jean-Pierre LAFORGE, René POIGNARD, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Géraldine LAMBLA, Jean-Claude ZEISSER, Pascal PETETIN, André FERRER, Brigitte SCRIBE
- Suppléés : 7** Claude VUAILLAT par Maurice VAUCHY, Didier PAINÉAU par Marie-Françoise GIRARDET, Bernard DROZ par Véronique REVEILLON, Jacqueline BATAILLARD-KOCH par Michel MENETRIER, Claude JARY par Louis LEVREY, Michel LANQUETIN par Martine GIBERT, Jean-Marc JOUFFROY par Fabrice GIRAUD
- Abs excusés : 5** Pascal BOZON-VERDURAZ, Philippe ROSSI, Elodie LOUISET, Arnaud GROSPERRIN, François BEAUSSIER
- Secrétaires :** Anne BIHR, conseillère communautaire, assistée d'Anne-Lise MONGENET, secrétaire à la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 21 heures et le Conseil Communautaire peut délibérer.

Approbation du procès-verbal n° 13 du 14 décembre 2009

L'assemblée approuve le procès-verbal n°13 du 14 décembre 2009 par 37 voix pour et une abstention qui est signé par les délégués communautaires.

1	BUDGET GENERAL 2009 Décision Modificative chapitre 014
----------	---

Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge des Finances, explique qu'en raison d'un montant de 246 € non pris en charge par l'Etat au titre des dégrèvements accordés à l'Etablissement France Télécom, il convient d'effectuer la modification suivante :

- 246 € au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement).
- + 246 € au chapitre 014 (atténuations de produits).

Les explications entendues, les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité la Décision Modificative concernant les dégrèvements accordés à l'Etablissement France Télécom.

2	BUDGET GENERAL 2009 Décision Modificative chapitre 012
----------	---

Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge des Finances, explique qu'en raison du déménagement du siège de la C.C.V.S.V., l'agent d'entretien a du effectuer des heures supplémentaires. Il convient donc d'effectuer la modification suivante :

- 300 € au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement).
- + 300 € au chapitre 012 (charges de personnel)

Les explications entendues, les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité la Décision Modificative concernant les heures supplémentaires effectuées par l'agent d'entretien.

3	AGENT D'ENTRETIEN DE LA C.C.V.S.V. Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires
----------	---

Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge des Finances, explique qu'en raison du déménagement du siège de la C.C.V.S.V. dans des locaux plus spacieux, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures effectuées chaque semaine par l'agent d'entretien.

Le nombre d'heures hebdomadaires était de 2h30, il convient de fixer celui-ci à 5h00.

Les explications entendues, les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires effectuées par l'agent d'entretien de la C. C. V. S. V.

4	ADHESION DE LA C.C.V.S.V AU C.A.U.E.
----------	---

Le Président explique que le C.A.U.E. propose une adhésion aux E.P.C.I. pour un montant de 305 € (pour un nombre d'habitants compris entre 5 000 et 9 999).

Cette adhésion permet à chaque commune membre de bénéficier des mêmes prestations que lors d'une adhésion à titre individuel.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion de la C. C. V. S. V. au C. A. U. E.

5	MODIFICATION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA PERCEPTION DE SAINT VIT
----------	---

Lors du Conseil Communautaire du 16 novembre 2009, Thierry COURTOIS, Président du syndicat mixte de la perception de Saint-Vit, a présenté la liste des titulaires et des suppléants à ce syndicat.

Or, la commune de Corcondray a apporté des modifications à cette liste.

Le titulaire Daniel POURET est remplacé par Serge BASTIEN
Le suppléant Michel CUCHE est remplacé par Roger POUTHIER

Les explications entendues, les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité la modification du titulaire et du suppléant au syndicat mixte de la perception de Saint-Vit pour la commune de Corcondray.

6	DEMANDE DE DGE Achat de matériel informatique
----------	--

Le Président explique qu'il est nécessaire de changer et de moderniser le parc informatique des bureaux de la CCVSV par l'achat de trois postes informatiques et d'un serveur afin de sécuriser l'ensemble des données.

De ce fait, il convient de déposer une demande de subvention (Dotation Globale d'Equipement) auprès de la Préfecture du Doubs.

Composition du parc informatique (maintenance non incluse) :

- Trois postes : 1 800 € HT
- Achats divers (pare-feu, câblage, switch, modem) : 1 500 € HT
- Logiciels divers (systèmes d'exploitation, sauvegarde, antivirus) : 1 200 € HT
- Ensemble serveur : 4 000 € HT
- Ensemble sauvegarde : 926 € HT

Plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'éligibilité de l'ensemble du parc informatique pour un taux de 50%) :

- Fonds propres : 4 713 € HT
- DGE : 4 713 € HT

La C.C.V.S.V. s'engage à prendre en charge le financement de la partie non subventionnée de ces acquisitions et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 2183 (section d'investissement) Matériel de bureau et informatique.

Les explications entendues, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *autorisent l'acquisition et le plan de financement d'un nouveau parc informatique pour les bureaux de la C. C. V. S. V.*
- *autorisent l'ouverture des crédits nécessaires au compte 2183.*
- *acceptent le plan de financement.*

- *autorisent le Président à solliciter la Préfecture du Doubs au titre de la DGE.*
- *décident de s'engager sur le non commencement de l'opération avant le dépôt complet du dossier.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 15.